Zeitschrift: Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Herausgeber: École fédérale de gymnastique et de sport Macolin

Band: 24 (1967)

Heft: 4

Artikel: Mini-basket

Autor: Hofmann, René

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-997711

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Mini-basket

René Hofmann

Début en mini-basketball

Lausanne est le berceau du mini-basketball en Suisse. Né de la conjugaison de plusieurs bonnes volontés, le mini-basketball compte déjà deux centres actifs, l'un à Bellevaux, l'autre à Pierrefleur. Notre fédération a profité de cette circonstance pour présenter l'introduction du basketball pour les tout petits dans notre ville. C'est ainsi que plusieurs matches captivants viennent se dérouler à Bellevaux, à titre de démonstration. La présentation de deux films remarquables sur la technique et l'arbitrage compléta utilement ces deux journées pleines de promesses pour le basketball helvétique.

René Hofmann

Recommandations pour l'arbitrage

1. Le mini-basket est destiné aux enfants âgés de 7 à 12 ans.
2. Le terrain mesurera 18 m. sur 12, 16 sur 11, 14 sur 10 ou 12 m. sur 9.
3. La ligne des coups francs sera toujours marquée à 3,60 m. des panneaux.
4. Les panneaux (120/90 cm) seront à la hauteur de la ligne de fond ou jusqu'à 60 cm. au maximum à l'intérieur du terrain. Le bord inférieur du panneau sera situé à 2,35 m. du sol, le cercle sera 2,60 m. du sol.
5. Le ballon doit avoir une circonférence de 70 à 73 cm. et pèsera entre 450 et 500 gr. (voir Seamless Junior).
6. Le temps mort n'existe pas, sauf en cas d'incident grave.
7. L'arbitre fonctionnera comme chronométreur s'il manque un officiel à la table.
8. Jeu: 4 périodes de 7 minutes — Pause de 3 minutes entre chaque période.
9. L'équipe se compose de 5 joueurs sur le terrain pour commencer le match. Chaque équipe a droit également à 5 remplaçants.
   1re période: 5 joueurs — 2e période: les remplaçants — 3e et 4e période au choix du manager. Il n'y a pas de changement durant la période, sauf accident. Ainsi, chaque joueur participera à une période au minimum.
10. Le match nul est admis au mini-basket; le but est de jouer et non de connaître obligatoirement un vainqueur.
11. Le rôle de l'arbitre est de corriger les erreurs et non de les sanctionner seulement. Le joueur sera toujours averti avant d'être puni d'une faute technique.
12. L'arbitre doit être considéré comme un ami, lequel appliquera toutes les règles de basketball; il devra œuvrer avec discernement face à des enfants (7—12 ans).

Règles de jeu adaptées au mini-basket

A) Les rencontres seront dirigées par des arbitres, des instituteurs, des moniteurs ou de jeunes basketteurs.

B) Les règles non modifiées restent valables mais dans cet arbitrage, il est vivement recommandé de s'inspirer des principes ci-dessous:

1. Interprétation large des violations et notamment du « marcher ».
2. Ne compter les 3 secondes que si un joueur « campe » dans la zone réservée.
3. Empêcher les joueurs d'accrocher et de bousculer en leur recommandant constamment d'attaquer le ballon sans toucher l'adversaire.
4. Obliger les joueurs sanctionnés à lever la main.
5. Expliquer les décisions prises.

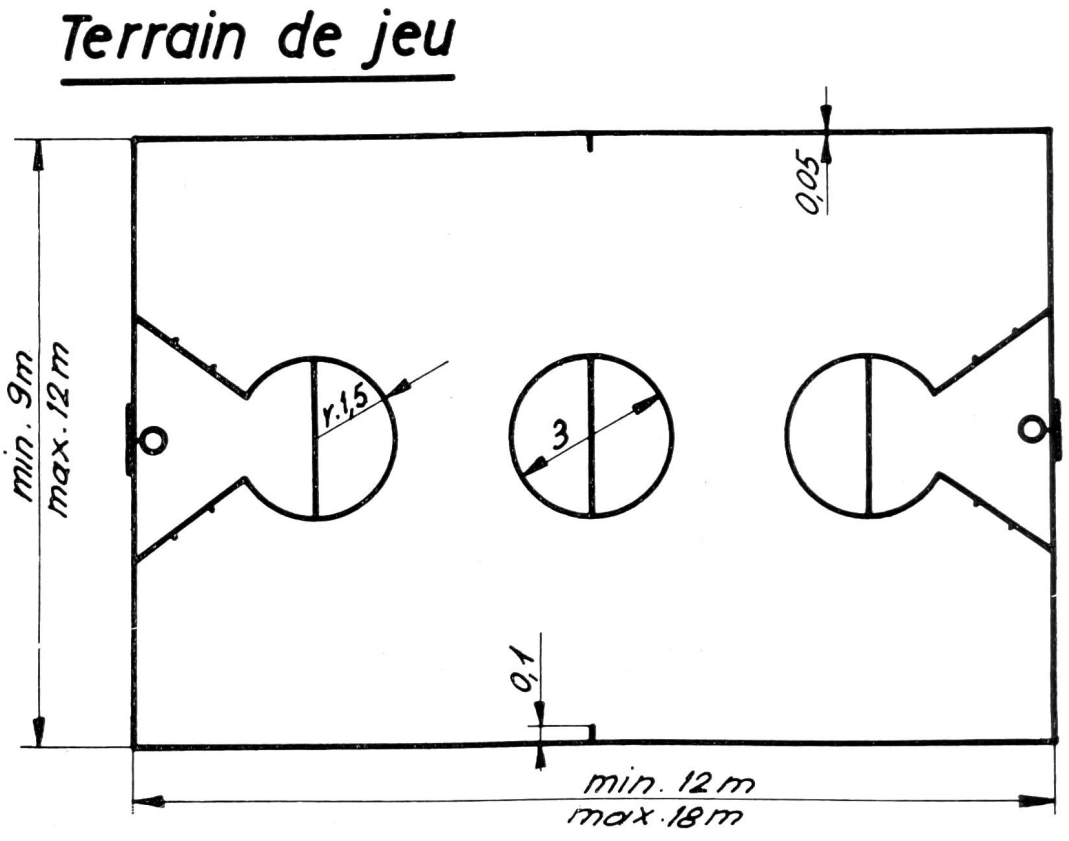

Le panneau

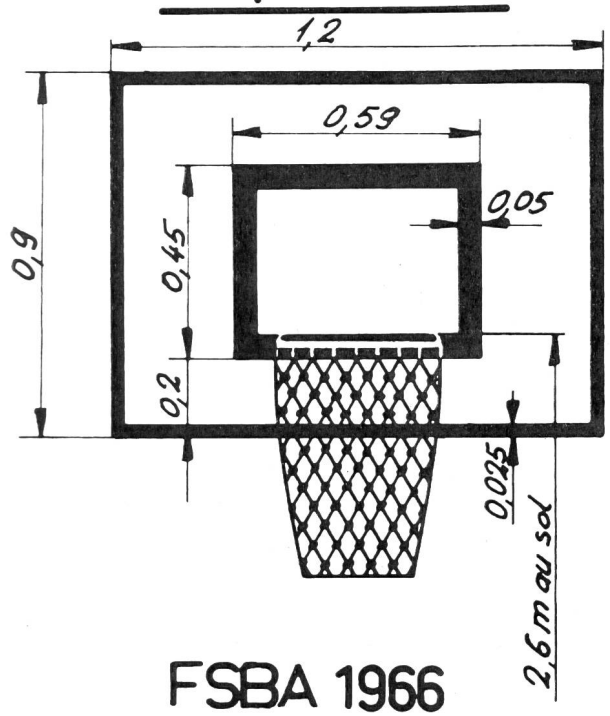

La raquette

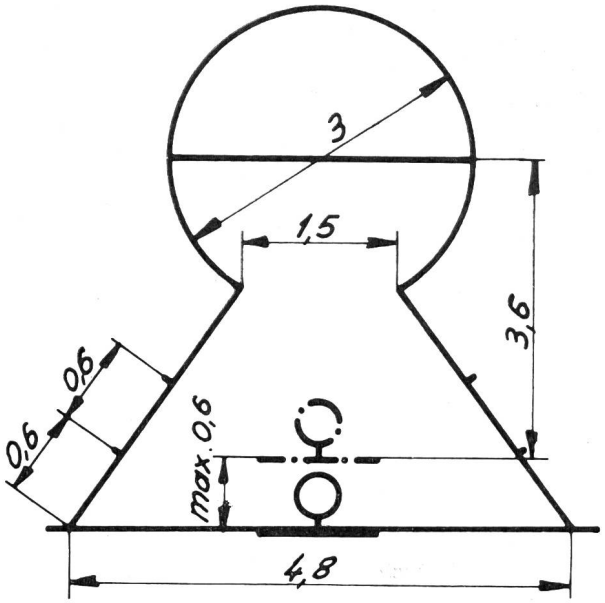

FSBA 1966

Mai 1966, après un long travail de préparation dû à la persévérance de Monsieur René Hofmann, la commune de Lausanne met à la disposition des très jeunes, trois terrains équipés pour le mini-basket.

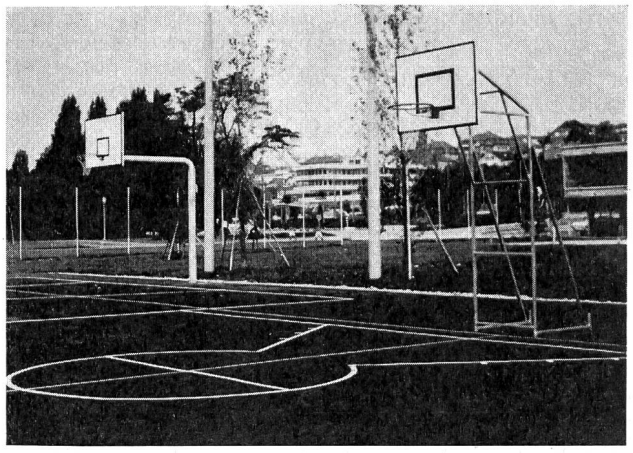

Réalisation de mini et grand basket à la plage de Bellerive-Lausanne.

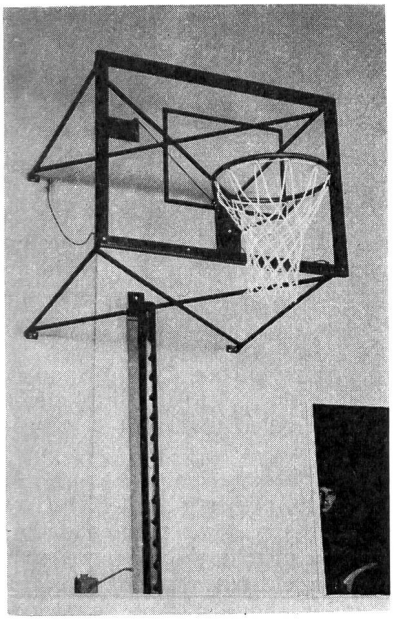

Position 3,05 pour entraînement basket

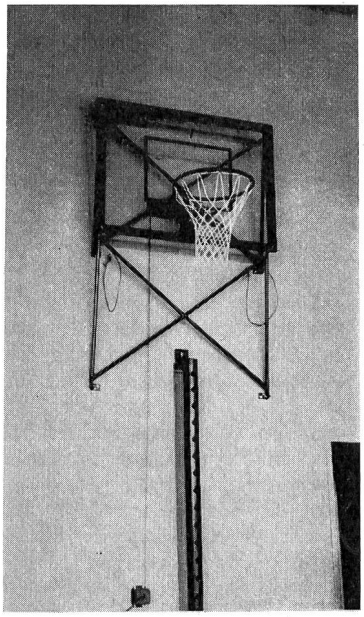

Collège de Pierrefleur position relevée

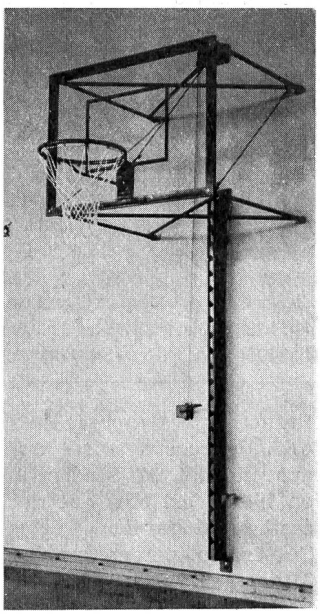

Position 2,60 pour mini-basket